

AVIS AUX ETUDIANTS

Il est porté à la connaissance des étudiants qu'ils doivent respecter les règles suivantes :

- Le port du masque est obligatoire
- Chaque étudiant est tenu de vérifier son numéro d'examen selon la répartition du chaque examen du module, et qui sera publié dans le site web de l'établissement
- Chaque étudiant est tenu de se présenter à la salle d'examen une demi-heure avant le début de l'épreuve muni de sa Carte d'Identité Nationale (CIN) et de sa carte d'étudiant,
- Après le 1/4 de la durée de l'épreuve, l'étudiant n'est plus autorisé à accéder à la salle de l'examen,
- Ne pas quitter la salle de l'examen avant le 1/3 de la durée de l'épreuve,
- Déposer à l'entrée de la salle tous ses documents. Aucun document ne doit être en possession de l'étudiant même s'il n'est pas en relation avec le sujet de l'examen,
- Ne pas communiquer avec les autres étudiants,
- Ne pas échanger avec les étudiants ni stylos ; ni blanco ; ni calculatrice ;
....
- Chaque étudiant est tenu à signer sa présence,
- Le téléphone portable, le MP3 et la calculatrice programmable doivent être déposés à l'entrée de la salle avec les documents. L'utilisation de ces instruments est strictement interdite.